Ondes URBAINES

Mercredi 11 Mai 2011 - n°556

Economie - Simplification des normes - Rencontre avec Eric Doligé, sénateur du Loiret
Economie - CEPRI - Risques d'inondations
Tourisme - Tourisme en ville moyenne - Formation de la FMVM
Economie - Finances locales - Péréquation, amendes de stationnement et CVAE à l'ordre du jour du CFL
Energie - Europe - Déclaration sur l'énergie et le climat
Economie - Prisons - Michel Mercier atténue la restructuration pénitentiaire
Economie - Agenda

ECONOMIE

Simplification des normes - Rencontre avec Eric Doligé, sénateur du Loiret

Les membres du Conseil d'administration de la FMVM ont rencontré, le 4 mai dernier, le sénateur (UMP) et président du Conseil général du Loiret, Eric Doligé. Le Président de la République a chargé le sénateur Doligé d'identifier les normes applicables aux collectivités « qui doivent être prioritairement modifiées en raison de leur caractère inadapté et coûteux ». Le rapport du sénateur du Loiret, qui sera rendu en juin prochain, s'appuiera sur les auditions menées depuis février 2011 (notamment auprès de Bruno Bourg-Broc et Gilbert Meyer, maire de Colmar, pour la FMVM), ainsi que sur des enquêtes internes réalisées auprès des organismes publics, des ministères et des collectivités.

Propositions

Le sénateur Doligé a présenté aux membres du Conseil d'administration l'essentiel de ses 150 propositions. Le rapport comprendra ainsi deux grandes parties :
1) Des recommandations générales, préconisant - avant toute loi - une analyse préalable de l'impact des normes et - après le vote de la loi - une évaluation de la faisabilité de ces normes (et éventuellement une annulation des normes impossibles à mettre en œuvre). Le sénateur Doligé proposera également que les coûts supplémentaires induits par les normes donnent lieu à une compensation financière versée par l'Etat aux collectivités. Enfin, le rapport préconisera la mise en place de médiateurs locaux pour faciliter le dialogue avec les représentants de l'Etat dans la mise en œuvre des normes.
2) Des propositions portant sur quinze thème prioritaires, parmi lesquels : l'accessibilité (proposition de reporter la date butoir de 2015 et de dépénaliser la responsabilité des maires dans ce domaine) ; la construction (simplifier et assouplir les procédures - en matière d'archéologie préventive par exemple) ; les marchés publics (supprimer les normes françaises préexistantes lors de la transposition de nouvelles normes européennes). Sur la question de l'accessibilité, des propositions devraient être exprimées par le Président de la République à l'occasion de la Convention nationale du handicap en juin 2011.
Le sénateur a rappelé que, bien souvent, les recommandations nationales étaient appliquées avec trop de zèle au niveau local, devenant des normes obligatoires dont la contrainte repose finalement sur les élus locaux. L'objectif est donc de distinguer clairement entre les normes à caractère obligatoire (loi, réglementation européenne) et les simples recommandations.

Recommandations des maires des villes moyennes

D'autres sujets d'attention ont été portés à la connaissance du sénateur Doligé par les élus des villes moyennes :
Christian Pierret, maire de Saint-Dié-des-Vosges et président délégué de la FMVM, a ainsi évoqué les obligations imposées par les fédérations sportives en matière d'équipements, la menace du déclassement des clubs donnant aux fédérations un pouvoir quasi réglementaire. Le rapport Doligé soutiendra la proposition de la ministre des Sports de rassembler dans le temps les modifications des normes sportives (au rythme d'une modification tous les quatre ans) et d'élargir la composition de la Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) à davantage d'élus locaux. En matière d'accessibilité, François Digard, maire de Saint-Lô, a rappelé les difficultés des bailleurs sociaux dans la mise en conformité des logements locatifs avec les normes d'accessibilité. Franck Leroy, maire d'Epernay, a souligné à ce sujet que le dialogue avec les associations de personnes porteuses de handicaps - dans le cadre des commissions locales - permettait souvent d'aplanir les difficultés et d'assouplir les normes dans ce domaine.

ECONOMIE

CEPRI - Risques d'inondations

Eric Doligé est aussi le président du CEPRI (Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation) et a présenté

lors du Conseil d'administration de la FMVM du 4 mai 2011, cet organisme aux maires de villes moyennes. Le CEPRI a été créé il y a cinq ans maintenant à la suite d'une mission de préfiguration que le Conseil général du Loiret a portée avec l'appui du MEEDDAT à partir de juillet 2003, au moment où était votée la loi Risques de juillet 2003. Le président Doligé a présenté aux administrateurs de la FMVM trois missions clés pour le CEPRI :1 - fournir une assistance à la maîtrise d'o
2 - animer un lieu d'échanges et d'information de référence sur la prévention du risque d'inondation ;
3 - être le relais des intérêts des collectivités auprès des instances nationales et européennes.

Niveau national

Le président Doligé a souhaité que les maires des villes moyennes soient mieux représentés dans les lieux de concertation et d'évaluation, afin de ne pas laisser l'Etat traiter seul ce dossier qui concerne directement les élus locaux. Le président du CEPRI a évoqué aussi la question de l'investissement au niveau national des élus de villes moyennes et de leurs EPCI dans la nouvelle structure nationale de concertation. Dans les douze prochains mois, deux grandes positions seront à prendre sur ce dossier :
1 - D'ici à décembre 2012, il y aura une évaluation préliminaire sur le risque d'inondation sur l'ensemble du territoire. C'est la première fois que l'on fait cet état des lieux.
2 - D'ici à juin 2012, il faudra déterminer les « territoires à risques inondations (sous toutes ses formes) ». L'Etat doit transmettre à la Commission européenne, après concertation, la liste des « territoires à risque important » sur lesquels seront déployées les étapes suivantes de la directive : cartographie du risque d'ici à fin 2013 et stratégie locale de prévention des risques d'ici à fin 2015, pour une mise en œuvre d'un programme d'action sur la période 2015-2022.

Niveau local

Un maire de ville moyenne, ou un président d'EPCI, peut anticiper les conséquences des inondations et préparer sa collectivité à y faire face, en inscrivant le souci de ce risque dans toute action qu'il conduit. Le CEPRI coopère avec des « collectivités pilotes » (dont par exemple l'agglomération d'Orléans et le Conseil général du Loiret) qui souhaitent mettre en œuvre des actions novatrices leur permettant de réduire significativement leur exposition à l'inondation. Eric Doligé a précisé qu'il est important de travailler sur la vulnérabilité au risque d'inondation des bâtiments et services d'une collectivité, à l'urbanisation, et au rôle du maire sur la ville duquel se trouve une digue de protection contre les inondations, comme de faire une analyse coût-bénéfice d'une action de prévention des inondations... Enfin, il estime déterminant de travailler d'ici à juin 2012 avec les autres collectivités territoriales périphériques des villes moyennes, car c'est l'ensemble du territoire qui est concerné par ce type de risque. Il serait judicieux selon lui de réfléchir davantage au niveau des bassins et des SCOT.

TOURISME

Tourisme en ville moyenne - Formation de la FMVM

Le 3 mai 2011, neuf élus de villes moyennes participaient à la demi-journée de rencontre et de formation organisée par la FMVM en partenariat avec Atout France (organisme chargé de la valorisation touristique de la France et de sa promotion à l'international).

Etude inédite

En ouverture de la rencontre, Marie-Laure Desmet, responsable du service Territoires et Destinations à Atout France, a présenté les conclusions du Carnet de route du tourisme en ville, à paraître à l'automne 2011. Réalisé par Atout France en partenariat avec la FMVM, l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) et la DATAR, ce guide pratique vise à sensibiliser les maires aux conditions de mise en place d'une stratégie touristique, dans tous ses aspects :
- La prise en compte des profils et attentes des publics (majoritairement des excursionnistes en court séjour, dans les villes moyennes). Une attention particulière doit être accordée à certains publics, parfois délaissés (visiteurs à la journée, habitants de proximité...) : ainsi, si les jeunes fréquentent davantage les villes que d'autres espaces touristiques, des actions spécifiques doivent être menées pour attirer les familles. L'atmosphère de la ville et son confort (en termes de signalisation, propreté, cadre de vie) répondent aux priorités des touristes.
- L'aménagement de l'espace public, lieu d'expérience pour le touriste (qui choisit souvent la promenade à pied, dans les villes moyennes) et « vitrine » de la ville. Une signalisation lisible, des équipements publics nombreux et esthétiques, la mise en lumière des monuments, la valorisation de la nature dans la ville... sont autant de thèmes de travail pour les élus des villes moyennes.
- L'interaction entre les différents acteurs touristiques : hébergeurs, opérateurs culturels, transporteurs, commerçants, habitants. Parmi les priorités de la ville, doivent ainsi figurer la diversification des modes d'hébergement, l'ouverture des commerces lors des périodes de forte affluence, la « mise en tourisme » des transports en commun, la coopération entre les acteurs touristiques et culturels, le développement des « habitants ambassadeurs de leur territoire »...
- La stratégie de marketing touristique : faire venir et revenir les clients. La ville doit être pensée comme une destination, correspondant au plus près aux attentes des visiteurs (par des conseils personnalisés aux visiteurs, le développement d'informations aux visiteurs sur Internet, la création de pass « prêts à consommer »...).

- La gouvernance touristique : fédérer les acteurs, donner une lisibilité à la stratégie touristique de la ville (manifester son engagement fort sur ce thème), définir le territoire pertinent pour l'action touristique (qui ne recoupe pas forcément le territoire administratif). L'élaboration d'un projet urbain de développement touristique est ainsi un bon outil de réflexion pour les élus.

Débats

Les échanges entre les élus des villes moyennes ont ensuite porté sur :
- le transfert de la compétence touristique à l'échelon intercommunal (quelle répartition des tâches entre un office de tourisme intercommunal et des points d'accueil communaux ?) ;
- la complémentarité entre office de tourisme et syndicat d'initiatives ;
- la dimension urbaine du tourisme (par différenciation avec le tourisme littoral ou montagnard par exemple) ;
- les relations nécessaires - mais parfois difficiles - entre les opérateurs culturels et les « managers » touristiques ;
- la constitution d'outils de pilotage afin d'évaluer l'activité touristique d'une ville ;
- les stratégies de négociation avec les commerçants et les hébergeurs ;
- enfin, l'inscription de la ville moyenne dans son territoire.

ECONOMIE

Finances locales - Péréquation, amendes de stationnement et CVAE à l'ordre du jour du CFL

Les membres du Comité des finances locales se sont réunis le 3 mai dernier pour examiner plusieurs sujets importants concernant les finances locales. Lors de cette séance, un premier état des lieux des discussions en matière de péréquation des ressources fiscales du bloc local a été effectué (cf. dispositions des articles 125 et 183 de la LFI pour 2011). Les membres du Comité, dont le renouvellement des différents collèges va avoir lieu au mois de juin, ont également donné leur approbation sur plusieurs projets de décrets.

Péréquation

S'agissant du sujet de la péréquation des ressources fiscales entre communes et intercommunalités, les représentants du bloc communal ont montré leurs divergences d'appréciation sur les groupes ou strates démographiques qu'il serait souhaitable de prendre en compte au niveau du prélèvement. Excepté un probable consensus pour une meilleure prise en compte de l'effort fiscal ou du coefficient de mobilisation du potentiel financier, les mêmes divergences sont apparues s'agissant des critères de charges devant intervenir pour la redistribution des ressources.
À l'issue de ce premier état des lieux, une césure de plus en plus grande semble se faire jour entre les conceptions des représentants des communes et intercommunalités rurales et ceux des plus grandes métropoles.
Seul l'objectif d'une péréquation portant sur 2 % des ressources fiscales - soit environ 1 milliard d'euros - du bloc local (communes et intercommunalités agrégées) à l'échéance 2015 demeure partagé. Dans la perspective de la préparation du projet de loi de finances pour 2012, Gilles Carrez, en tant que rapporteur général du budget, estime pour l'heure possible d'instaurer un premier système de redistribution qui porterait sur 250 millions d'euros.

Amendes de police

Lors de cette séance, les membres du CFL ont par ailleurs approuvé un projet de décret qui prévoit l'augmentation du tarif des amendes de stationnement (de 11 à 17 euros) à compter du 1er août prochain.
Cette hausse de 6 euros sur les amendes forfaitaires de 1ère catégorie (pour défaut de paiement du stationnement payant et quelques autres cas) correspond globalement à une indexation de ce type de contravention sur l'inflation, revalorisation qui n'était pas intervenue depuis 1986.
Dans cette période de rigueur budgétaire, les représentants du bloc communal concernés par cette recette supplémentaire - estimée entre 24 et 36 millions d'euros d'après la direction du budget - ont globalement bien accueilli cette mesure. Gilles Carrez, le président du CFL, a souligné que cette estimation lui paraissait certainement en dessous de la réalité. Toutefois, grâce à cette augmentation et à la généralisation du procès verbal électronique au cours de l'année 2012, c'est surtout une amélioration concomitante de recettes de stationnement que les collectivités peuvent d'ici l'an prochain prévoir. Parmi les observations émises, les représentants des villes ont souligné qu'il était indispensable que l'État anticipe sur l'édition des nouvelles souches pour l'échéance du 1er août prochain.

Réforme fiscale

S'agissant de la réforme de la taxe professionnelle, les membres du CFL ont également approuvé un projet de décret qui modifie une nouvelle fois les modalités de déclaration du nombre de salariés par les contribuables assujettis à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Un projet de décret portant sur les modalités de détermination, de répartition et de reversement du produit de la CVAE aux collectivités territoriales a pour sa part été retiré de l'ordre du jour.
En conséquence, il semblerait que la notification du produit définitif de CVAE risque d'intervenir courant octobre, ce qui va décaler d'autant les décisions modificatives que le bloc communal sera amené à prendre.

ENERGIE

Europe - Déclaration sur l'énergie et le climat

Le 3 mai 2011, dix-sept ministres de l'environnement européens sur la biodiversité chargés de l'environnement de 15 Etats membres de l'Union européenne appellent à l'adoption de propositions ambitieuses pour la biodiversité en Europe. En 2006, l'Union européenne s'était dotée d'un plan d'action communautaire très large autour de l'enjeu de l'érosion de la biodiversité afin de favoriser « *une prise de conscience de la nécessité d'impliquer les acteurs de la conservation de la nature mais aussi des politiques sectorielles qui ont un impact sur la biodiversité* ». La nouvelle stratégie doit être, selon la formulation du communiqué officiel, « *mobilisatrice et avoir des objectifs mesurables et régulièrement évalués. Il s'agit de renforcer la mise en œuvre des instruments existants, le réseau Natura 2000 notamment, mais aussi de préserver et restaurer les services d'approvisionnement et de régulation rendus par les écosystèmes en renforçant les continuités écologiques voire les infrastructures vertes, notion proche de la trame verte et bleue française.* »Les ministres attendent que la Commission « *fasse des propositions pour agir sur les principale*
s'exercent sur la biodiversité : la fragmentation des habitats pour laquelle des engagements sont atte
des milieux agricoles et forestiers, la surexploitation des espèces et en particulier la sur pèch
d'espèces exotiques envahissantes et enfin la réduction des impacts sur la biodiversité mondiale. L
stratégie doit répondre aux enjeux de la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'UE et notam
consacré à l'utilisation économe des ressources et la croissance verte. »

Pour en savoir plus : http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=22522

ECONOMIE

Prisons - Michel Mercier atténue la restructuration pénitentiaire

Le jeudi 5 mai dernier, Michel Mercier, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, a présenté le nouveau programme immobilier pénitentiaire, destiné à « offrir » plus de 70 000 places de détention (contre 56 500 aujourd'hui), dans des établissements en conformité avec les critères posés par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009.Ce nouveau programme prévoit outre la création de nouvelles places de prison qui viennent remplacer celles des établissements les plus vétustes fermées, la rénovation des établissements non conformes aux critères posés par la loi pénitentiaire (cellules individuelles, développement des locaux d'activités et de sport, construction d'unités de vie familiale et de parloirs familiaux…). Le coût de la construction, de la rénovation et de l'extension des sites existants est estimé à près de 6 milliards d'euros par le ministère.

D'ici 2018, est finalement prévu :

- la construction de 25 établissements dont 2 en outre-mer et 7 extensions de capacité ;
- le maintien et la rénovation de 15 établissements supplémentaires par rapport aux annonces de juillet 2010 de Michèle Alliot-Marie qui prévoyaient 23 fermetures sans réouvertures de proximité ;
- la fermeture de 36 établissements : parmi les villes moyennes qui voient leur établissement pénitentiaire fermer sans réouverture de proximité, il faut mentionner Agen, Chartres, Cherbourg, Colmar, Compiègne, Dunkerque, La Roche-sur-Yon, Melun.

L'adoucissement de cette restructuration constitue pour la Fédération des Maires des Villes Moyennes une décision de bon sens en ce qu'elle facilite le maintien des liens familiaux des détenus et l'existence de lieux de détention à taille humaine.

ECONOMIE

Agenda

17 mai 2011*Paris*

Christian Pierret participe à une audience auprès de Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales, organisée à l'initiative de l'AMF

19 mai 2011

Roanne

Colloque organisé par l'AVUF en partenariat avec la FMVM et la CPU, sur les coopérations entre universités et collectivités locales

Programme-inscription sur :

http://www.colloques-avuf.com/

24 mai 2011

Paris

Bruno Bourg-Broc rencontre au titre de la MEPLF, Pierre Lequillier, président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée Nationale

9 et 10 juin 2011

Quimper
- Assemblée générale de la FMVM
- 5es Assises des villes moyennes et intercommunalités : « Compétitivité nationale : 200 villes pour réussir »

Inscriptions et pré-programme :
www.assisesvillesmoyennes.fr

16 juin 2011

Paris
La FMVM est partenaire des Premières rencontres nationales de la police municipale organisées par la ville de Nice

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi